**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022**

**Toutes les délibérations sont consultables en Mairie**

* Approbation du schéma de mutualisation adopté par le Conseil Métropolitain qui constitue le cadre de référence des relations entre Bordeaux Métropole et les communes qui ont souhaité mutualiser certaines de leurs activités.
* Tarifs scolaires 2022/2023 :

. Repas restauration scolaire : 2.50 €

. Repas restauration ALSH : 2.50 €

. Transport scolaire annuel : 59.67 €

* Participation annuelle au transport scolaire des collèges fixée à 130 € par enfant, proratisée en cas d’inscription en cours d’année ou d’absence de service
* Ecole Multisports : participation annuelle maintenue à 50 € par enfant et 45 € par enfant supplémentaire
* Autorisation de recours à des emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d’activité
* Recrutement d’un CUI-CAE de 30 heures par semaine pour une durée d’un an pour assurer des fonctions d’adjoint d’animation
* Prime de fin d’année de 525 € proratisée selon le temps de travail
* Refus de signature de la convention autorisant la Sté SFR à mettre en place une antenne relais sur la parcelle cadastrée C 135 au vu du désaccord des administrés par rapport aux diverses nuisances pouvant être engendrées.